

REGLEMENT DE COURSE

Trail du Cagire

14 Septembre 2024



1 Organisation :

Les Galopins Du Cagire organise le Samedi 14 Septembre 2024 le trail du Cagire avec le soutien la ville d'Aspet, des communes traversées, de la Communauté des Communes et de partenaires privés.

2 Les Epreuves :

Le trail du Cagire est une épreuve de course à pied en montagne empruntant sentiers, pistes et itinéraires de randonnée. Vous évoluez en zone montagneuse et sauvage. Aux programmes :

- Bois Grand : 12km / 420D+, départ 9h30
- Pene Nere : 20km / 840D+, départ 9h00
- Paloumère : 31km / 1600D+, départ 8h00
- Cagire : 47km / 3100D+, départ 6h30

Cette course se déroule soit en individuel, soit en relais de 2 coureurs (relais au Pont de l'Oule à Sengouagnet).

Relais 1: 23km / 1400D+, départ 6h30

Relais 2: 24km/1700D+

Le parcours est principalement balisé avec de la rubalise et du matériel de fléchage équipé de bandes réfléchissantes.

3 Inscriptions :

Les inscriptions sont limitées à :

- 300 dossards sur Bois Grand → 15€
- 300 dossards sur Pene Nere → 20€
- 300 dossards sur Paloumère → 30€
- 250 dossards sur Cagire → 50€
- 50 équipes de 2 coureurs pour le relais → 60€

Les inscriptions s'effectuent en ligne, soit par l'intermédiaire du site internet de la course :

www.lesgalopinsducagire.com (lien vers le site chronostart), ou directement via le site de chronostart.

4 Annulation :

Toute demande d'annulation d'inscription est possible et doit être envoyée au plus tard le 30 juin 2024, par courriel à l'adresse suivante : lesgalopinsducagire@gmail.com

A compter du 1er juillet 2024, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à participer à la course.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

- 80%* entre la date d'ouverture des inscriptions et le 30 juin
- 40%* à partir du 01 juillet

* Montant du remboursement arrondi à l'euro supérieur.

Les remboursements se font, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

5 Remise des dossards :

La remise des dossards aura lieu le Vendredi 13 Septembre de 17h à 19h30 sur le site de départ de la course à Aspet, et le matin de l'évènement à partir de 5h30.

Lors de la remise des dossards, une pièce d'identité vous sera demandée.

Le dossard doit être visible en permanence, donc non recouvert par un quelconque vêtement. En revanche, nous vous laissons la liberté de le placer sur la face avant (t-shirt, short...) ou arrière.

6 Conditions de participation :

Pour participer, il est important que chaque coureur soit pleinement conscient de la difficulté et de la longueur des courses, et des conditions qu'ils peuvent rencontrer (météo difficile, etc...). Il est donc primordial que chaque coureur soit parfaitement entraîné pour la réussite de cette aventure.

Pour valider son inscription, chaque coureur devra fournir un certificat médical ou une licence FFA avant le 10 Septembre 2024. Le document fourni devra être :

- Soit un certificat de non contre-indication « à la pratique de la course à pied en compétition ».

Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le jour de la course

- Soit une copie de la licence FFA.

Nous attirons l'attention de tous les participants sur le fait que l'inscription à l'une de nos courses implique la lecture et la compréhension du règlement, notamment en ce qui concerne les différents types de licences ou certificats médicaux valables. Ainsi, il est important de noter qu'aucun remboursement ne sera émis une fois l'inscription faite pour les personnes n'ayant pas pris connaissance de ses informations.

7 Semi-autosuffisance :

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Ceci impose donc une certaine autonomie. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements. Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et de boisson suffisante pour rallier les points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont indiqués sur le roadbook qui pourra être consulté ou téléchargé via le site internet de la course. Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle peut être apportée et ce dans un périmètre proche du ravitaillement (de l'ordre de 50m).

8 Equipement :

Que ce soit en individuel ou en relais, chaque coureur doit porter le matériel obligatoire suivant :

- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau de 1l (20km/31km et 47km)
- Réserve alimentaire (12km/20km/31km/47km)
- Gobelet personnel pour boire aux ravitaillements
- 1 sifflet
- 1 bande élastique adhésive d'au moins 3cm x 1m (31km/47km)
- 1 veste imperméable et respirante (type gore tex) (31km/47km)
- 1 casquette ou 1 buff pour se couvrir la tête (31km/47km)
- 1 téléphone avec le numéro du PC course

- 1 pantalon ou collant long (3/4 accepté) (*) 47km
- 1 vêtement chaud manche longue (*) 47km
- 1 paire de gants (*) 47km

(*) : Suivant la météo, l'annonce sera faite au moment.

Lors de l'inscription, chaque coureur signe un engagement sur l'honneur relatif au port du matériel obligatoire pendant l'épreuve.

Un contrôle du matériel sera effectué aléatoirement pendant la course. Ce matériel est là pour votre sécurité, les conditions climatiques peuvent évoluer très rapidement. Des pénalités pourront être appliquées en cas d'absence d'un des matériels obligatoires.

9 Sécurité et assistance médicale :

Le réseau GSM peut ne pas fonctionner partout. Néanmoins, vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course et d'y enregistrer le numéro du PC course (il vous sera communiqué au retrait des dossards).

L'organisation prévoit des unités de secours fixes. Ces postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé ou témoin d'un accident de faire appel aux secours soit :

- en se présentant à un poste de secours ;
- en appelant le PC course ;
- en demandant à un bénévole ou à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Si un coureur décide d'abandonner, il devra rejoindre le prochain ravitaillement pour signaler son abandon et remettre son dossard à l'organisation. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du tracé de la course sans en avoir averti le PC course, ceci afin d'éviter de lancer toute recherche inutile. Toute personne n'étant plus sur le tracé officiel de la course n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur (par exemple, un coureur qui décide de son propre chef de stopper la course et de rentrer par ses propres moyens sans en avertir le PC course).

10 Temps maximum autorisé et barrières horaires :

Deux barrières horaires ont été mises en place, uniquement sur le parcours de 47 km. La première se situe au 21^e kilomètre et doit être franchie en moins de 5 heures 30 minutes de course, tandis que la seconde se trouve au 40^e kilomètre et doit être franchie en moins de 9 heures 30 minutes de course.

11 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. En cas de « force majeure » forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourra être remboursée en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur. Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliquées sur le site de la course.

12 PENALITES/DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision de l'organisateur sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

13 DROITS A L'IMAGE :

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'Organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.